

Traiter la paie en TPE-PME (Certificat de Compétences en Entreprise-CCE)

RS7382 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315t
Formacode(s)	33052, 32688
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/11/2025
Date d'échéance	27/11/2030

Certificateur(s)

CCI FRANCE · SIRET : 18750002000073

Partenaires habilités

29 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 29 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CCI FORMATION-CFA IMT-ISCO	18383001700236	Former et organiser l'évaluation
CCI FORMATION CONTINUE	18263001200231	Former et organiser l'évaluation
CENTRE FORMATION CONTINUE CEPPIC	13002175100156	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU CHER (CCI)	18180001200021	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE LA MAYENNE	18530044900062	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE MARTINIQUE	18972002200210	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE NORD ISERE	18383002500015	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE MAINE LOIRE	13000460900017	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE	18280001100047	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	18974211700014	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 29 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs7382-traiter-la-paie-en-tpe-pme-certificat-de-competences-en-entreprise-cce/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le professionnel chargé du traitement de la paie assure les opérations permettant le suivi, l'établissement et le contrôle de la rémunération des salariés d'une ou plusieurs entreprise(s), ainsi que des déclarations sociales et fiscales auprès des administrations concernées. Il veille à produire des documents et déclarations conformes aux exigences légales et réglementaires, ainsi qu'à la situation individuelle de chaque salarié. A cette fin, il prend en compte et décline les évolutions des différents indices et du cadre réglementaire impactant la paie et opère la collecte permettant de disposer de données complètes et exactes concernant chaque salarié, notamment des différentes variables de leur rémunération.

En raison de la sensibilité des informations auxquelles il a accès, le professionnel assurant le traitement de la paie

doit observer une obligation de confidentialité et de discrétion concernant les informations relatives à la situation des salariés de l'entreprise.

Selon ses conditions d'exercice, il opère au sein ou collabore étroitement avec les services juridiques, comptables et ressources humaines de l'entreprise ; il peut également, lorsqu'il évolue au sein d'une TPE, œuvrer de façon autonome en lien direct avec son dirigeant. Travaillant en relation avec les organismes sociaux (URSSAF, CPAM, caisses de retraite...), il peut également bénéficier de l'appui de sous-traitants ou de cabinets spécialisés.

Dans la mise en œuvre de cette activité, il utilise de plus en plus couramment des solutions informatiques dédiées, logiciel de paie dont il assure le paramétrage, logiciel RH pour récupérer des données et outils bureautiques permettant de mettre en place des outils de suivi et de contrôle pour les différentes rémunérations et déclarations sociales et fiscales. Ces solutions permettent d'améliorer l'efficacité, de réduire les erreurs, d'assurer la conformité légale et d'offrir une meilleure expérience utilisateur aux salariés.

Dans ce contexte, le candidat de la certification sera capable de :

- De collecter, traiter et contrôler les données individuelles et variables de la paie, en les intégrant dans un logiciel de paie
- D'établir et transmettre les bulletins de paie ainsi que les déclarations sociales et fiscales
- De dialoguer avec les salariés et les organismes sociaux

COMPÉTENCES ATTESTÉES

7 compétences attestées sont proposées :

Identifier les évolutions légales, conventionnelles et techniques (notamment numériques) cadrant le traitement de la paie et des déclarations sociales et fiscales, en mobilisant des sources d'information fiables, actualisées et spécialisées, au moyen d'une intelligence artificielle le cas échéant, afin d'évaluer leurs impacts et d'actualiser le paramétrage des outils de traitement de la paie selon les spécificités de la TPE ou PME (effectifs, conventions collectives, statuts particuliers...).

Collecter les données individuelles nécessaires à l'établissement de la paie (temps de travail, absences, congés, primes, fin de contrat...) selon la procédure existante ou à mettre en place, en s'assurant de leur fiabilité, de leur traçabilité et du respect de la confidentialité, afin de disposer des éléments nécessaires au calcul exact de chaque rémunération individuelle, ainsi qu'à celui des déclarations sociales et fiscales associées, en toute sécurité dans un environnement potentiellement dématérialisé ou à distance.

Saisir ou importer les éléments fixes et variables de la paie dans un logiciel dédié, en réalisant de façon manuelle ou automatisée le calcul de la rémunération, des cotisations sociales, des charges et des exonérations associées, ainsi que celui du taux de prélèvement à la source applicable, afin de permettre l'établissement et l'édition de bulletins de paie exacts et conformes aux dispositions légales et conventionnelles.

Vérifier l'exactitude des bulletins de paie (calculs de salaires, cotisations, net à payer, mentions obligatoires...), en opérant des contrôles manuels ou automatisés, notamment via une solution d'intelligence artificielle, permettant le repérage de toute anomalie, écart ou incohérence (rappels, absences non déclarées, erreurs de paramétrage), et en assurant les éventuelles corrections nécessaires, afin de les valider et de réaliser la paie des salariés dans les délais impartis.

Transmettre les bulletins de paie aux salariés dans les délais légaux ou contractuels et dans le respect de la confidentialité, ainsi que des besoins d'accessibilité, en répondant le cas échéant de façon claire et argumentée à toute question de leur part, afin de garantir de façon responsable et en toute transparence leur bonne compréhension concernant les éléments de leur paie (retenues, prélèvement à la source, évolution du net, etc.).

Établir les déclarations sociales et fiscales obligatoires (DSN mensuelle, taxes sur les salaires, etc.) à partir des données de paie validées, en utilisant les fonctionnalités de télétransmission des logiciels de paie ou des plateformes dédiées et en vérifiant leur conformité, leur cohérence et leur complétude, afin de les communiquer aux administrations et organismes destinataires (URSSAF, DGFIP, caisses de retraite...), conformément aux obligations légales et conventionnelles de l'entreprise.

Assurer la communication avec les organismes publics concernés, notamment en cas de contrôle, en produisant et en mettant à disposition les documents et supports demandés et en apportant les justifications et explications attendues par l'administration, afin de prouver la régularité ou l'honnêteté des déclarations et cotisations de l'entreprise.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Quelle que soit la voie d'accès choisie, le candidat doit justifier d'une expérience professionnelle et/ou extraprofessionnelle en lien avec les compétences visées. Il pourra accéder à la certification soit à l'issue du parcours de formation, soit en présentant un portefeuille de preuves (dossier préparé en amont, évalué par un professionnel et soumis au jury de certification).

Le positionnement du candidat est soumis à la validation de l'organisme de formation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le jury de certification est constitué de 2 personnes minimum dont un membre qualifié représentant de la CCI/Etablissement de formation consulaire (Hors évaluateur, accompagnateur et formateur CCE) et d'un membre qualifié représentant du monde économique.

Base légale

Date de décision	27/11/2025
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/11/2030
Date de dernière délivrance possible	26/05/2031

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5369

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36612

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.cci.fr/offre/traiter-la-paie>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7382/>

Où se former

Formations référencées	40
Organismes	24
Régions couvertes	11
Prix indicatif	500 € – 3 720 €
Durée	7 – 70 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	6
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %

Période 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	13
Montant total engagé	35 380 €
Coût moyen par dossier	2 722 €
Durée moyenne	45 h
Période	02/2026 – 09/2026
France compétences	56 %
Entreprise	27 %
Reste à charge titulaire	9 %
France Travail	8 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.